

PROCÈS SALAN OU PROCÈS DE L'ARMÉE...

Ce procès n'a pas eu lieu.

Qu'il se soit conclu ou non par une condamnation à mort ou par toute autre peine, que la défense ait fait valoir l'incohérence de l'époque et le tribunal l'illégalité des crimes (puisque'il existe des crimes légaux) l'essentiel ne pouvait pas être dit parce que juges et prévenu avaient intérêt à taire.

En vérité ce n'est pas le procès de Salan qui s'est déroulé, c'est le procès de l'armée tout entière.

Ce que l'on n'a pas dit, ce que l'on ne dira pas, c'est que les motifs qui valent à un général un «*box d'honneur*» auraient valu à un deuxième classe le jugement sommaire suivi immédiatement des douze balles dans la peau.

Pour lui point d'effets de manche d'un avocat se plaignant que certains témoins fassent défaut, pour lui point de cas de conscience.

L'obéissance militaire et c'est tout!

Et dès lors que le silence est gardé sur ce point, dès lorsque cette règle du jeu est respectée par les uns et les autres, des paroles qui mériteraient de cinglantes répliques ont été prononcées dans le prétoire sans y trouver d'écho.

Si la défense n'a pas manqué de faire valoir l'abandon des promesses gaullistes, l'assurance donnée aux ultras du maintien de l'Algérie française, la guerre dût-elle durer cent ans, elle oublie que dans le même temps l'assurance était donnée au pays de la fin de la guerre dans l'année même, dût-on perdre l'Algérie.

«Cette politique choisie le 13 Mai, confirmée les 4, 5 et 6 Juin 1958, par le général de Gaulle, massivement approuvée par le référendum du 27 Septembre 1958 et seule possible selon Salan, ne pouvait mener qu'à une duperie des uns ou des autres et peut-être des uns et des autres, et seuls les niais pouvaient y croire hier ou peuvent aujourd'hui s'y référer».

C'est cependant sur cette politique (?) du 13 Mai que s'appuient les avocats de la défense.

La pente est savonneuse car cela suppose qu'un militaire peut juger de la chose publique et prendre des décisions et des engagements au nom du pays, alors qu'il ne lui appartient que d'obéir et d'exécuter.

Mais qui sera là pour dire que cette armée, force inerte et stupide aux mains de tous les aventuriers, constitue un État dans l'État et un baril de poudre au cœur de la nation?

Rien de plus grotesque que cette camarilla fascisante parlant au nom de la démocratie, rien de plus grotesque qu'un Tixier-Vignancourt invoquant tous les principes de liberté et d'égalité qu'il méprise, rien de plus grotesque que la mensongère affirmation d'un Djebbour osant déclarer: *«Les musulmans se sont toujours considérés comme des Français. Malheureusement les événements depuis 1958 ont fait que de Français à part entière ils sont devenus des Français entièrement à part»*

Français à part entière! Pour un Djebbour peut-être! L'Algérie a eu aussi ses Laval et ses Quisling!

Rien de plus grotesque que cette suite de témoins affirmant l'attachement des musulmans à la France et redoutant le démenti que peut lui apporter l'autodétermination. Rien de plus grotesque qu'un Salan déclarant à propos des événements précédant le 13 Mai: *«J'ai choisi de faire revenir au gouvernement le général de Gaulle. J'ai fait acclamer et ratifier ce choix par l'Algérie tout entière comme par l'armée»*.

Le voilà son républicanisme!

Ce qu'il appelle faire acclamer et ratifier par l'armée, c'est trouver une approbation dans les états-majors. Mais y les hommes?

Il confesse lui-même: *«J'avais croisé de nombreux camions de garçons qui criaient «la quille» dans un grand désordre»*.

Il fait acclamer et ratifier par l'Algérie tout entière... C'est-à-dire celle des colons et des états majors. Mais l'autre? Et la France, en parle-t-il? Cette France dont il a pleine la bouche et qui n'était pour lui qu'une colonie algérienne au plutôt une colonie des fascistes d'Alger!

Rien de plus grotesque que d'entendre dire par ce chef de l'O.A.S.: *«Chacun semble ignorer les lendemains du putsch d'Avril en Algérie. Ils furent marqués par une répression sans limite. Les conseils municipaux élus furent dissous. Les conseils généraux suspendus. Les journaux interdits»*.

Cela ne ressemble-t-il pas étrangement au régime qui n'a cessé de régner outre-Méditerranée où l'arbitraire était la règle et où nombre de journaux (dont le nôtre) étaient systématiquement interdits?

Qu'en pense Salan?

Rien! ou plutôt il exalte cette époque de *«pacification, qui faisait notre fierté»* et il dit ailleurs: *«La fraternité l'avait emporté»*.

Une fraternité qui passait par la villa Susini, le supplice de la baignoire et de la magnéto.

C'est là sans doute ce qu'il nomme *«faire rayonner la France»*.

Mais encore une fois, dans cette enceinte, nul n'a songé à évoquer l'armée et ses tortionnaires, sur ce point l'on pouvait être assuré de la discrétion de tous.

Président, avocat général, avocats, témoins et prévenu, tous plus ou moins coupables, tous plus ou moins complices de cette armée dont ils blâment les effets en en chantant les gloires, ont observé cette loi du silence qui est celle du milieu.

La conclusion c'est un témoin qui me l'apporte, aussi maladroit que cynique, aussi bête que politicien: *«Non, le peuple français n'a pas été chic pour l'armée, il n'a pas été loyal à l'égard de cette armée»*.

Ainsi pour Frédéric-Dupont comme pour les autres acteurs de cette bouffonne tragédie, ce n'est pas l'armée comme on le prétend, qui est au service du peuple, mais le peuple qui est au sien et qui doit se tenir à la merci des états-majors d'apprentis dictateurs.

Maurice LAISANT.
